

Grand Concours « Wapi Christmas » avec Visit Wapi - RÈGLEMENT

Article 1 – Société organisatrice

L'intercommunale IDETA, ci-après désignée et représentée par La Maison du Tourisme de la Wallonie picarde, 35 Quai Saint Brice , 7500 Tournai, Belgique organise sur Facebook et sur Visitwapi.be un concours intitulé « Wapi Christmas ».

Ce concours gratuit et sans obligation d'achat est soumis aux conditions précisées dans le présent règlement. Le règlement est accessible en cliquant sur le lien "règlement" présent sous l'ensemble des pages du concours. Le concours est organisé du 24 novembre 2014 midi au 14 décembre 2014 à minuit.

Article 2 – Participation

L'opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant au Benelux et en France à l'exception du personnel d'Ideta et des membres de leur famille. Nous sous-entendons par le terme famille, toute personne et leur partenaire, enregistrés sous la même adresse.

La participation au concours ne peut se faire qu'online à partir de l'endroit suivant sur Facebook (Dans l'application « Wapi Christmas ») ou via le site www.visitwapi.be (sur la page de l'opération Wapi Christmas).

L'identification du participant se fait sur base des coordonnées renseignées dans le formulaire d'identification. Toute information erronée ou incomplète annulera la participation. Une seule participation par personne est acceptée. Il est demandé au participant de compléter entièrement le formulaire de participation comprenant nom, prénom, adresse e-mail, rue, n°, code postal, ville et de répondre aux questions « Sous quel nom sont repris les événements de Noël à Tournai ? Tournai en fête, Rêves d'hiver, Village de Noël », « Quelle ville propose une patinoire dans le cadre de son marché de Noël ? Mouscron, Ath, Tournai » et « Combien de personnes auront participé à ce jeu à la clôture du concours ? ». La case « Option : indiquez ici votre code spécial Wapi Christmas paru dans le journal L'Avenir-Le Courrier de l'Escaut : » est facultative et permet aux lecteurs des éditions du 24 novembre au 14 décembre du journal « L'Avenir-Le Courrier de l'Escaut », partenaire de l'opération, d'augmenter leur chance de gagner certains lots qui leur sont réservés.

Article 3 – Détermination des 132 gagnants – des prix

L'enregistrement électronique des informations et des réponses fera foi pour l'attribution du prix. Les 132 participants ayant répondu correctement aux deux premières questions et ayant répondu au plus près de la réponse correcte à la question subsidiaire seront les gagnants du concours. En cas d'ex aequo, les gagnants seront tirés au sort.

Les gagnants seront personnellement informés par e-mail. Ils seront avertis après le 14 décembre 2014, date de clôture de ce concours. Selon les cadeaux gagnés, les gagnants recevront leur cadeau par courrier la semaine du 15 décembre ou pourront le retirer directement chez le donateur du lot gagné ou à l'endroit indiqué sur la page du concours reprenant la liste des gagnants, dès le 15 décembre.

Article 4 – Prix attribués

Les lots seront attribués aux 132 gagnants suivant un ordre chronologique en fonction de leur valeur soit, le gagnant, déterminé selon le règlement, étant le plus proche de la réponse

à la question subsidiaire recevra le lot de la valeur la plus élevée et ainsi de suite. La dotation totale est de 3016,60 €.

Les lots, par ordre chronologique, sont :

- 1 Séjour au Gite Ajiste à Aubechies d'une valeur de 100€ offert par l'office du tourisme de Beloeil
- 1 chèque-cadeau « Bien-être » d'une valeur de 95€ offert par orchidée Beauté à Kain (Tournai) (Lot réservé aux lecteurs de « L'Avenir-Le Courrier »).
- 1 coffret beauté large de l'Asinerie du Pays des Collines d'une valeur de 94,10€ offert par l'Asinerie du Pays des Collines.
- 1 repas pour 2 personnes au Si Jamais d'une valeur de 74 € offert par le restaurant Si jamais à Tournai (Lot réservé aux lecteurs de « L'Avenir-Le Courrier »).
- 1 Découverte de Tournai en Segway pour 2 personnes d'une valeur de 70 € offert par Mobilboard - Segway Center à Tournai-Marquain (Lot réservé aux lecteurs de « L'Avenir-Le Courrier »).
- 2 x 1 jeu le « Pion des Trous » d'une valeur de 55 €/jeu offert par les créateurs du jeu.
- 10 x 1 peluche Panda d'une valeur de 51,95€/panda offert par la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde.
- 10 x 2 entrées pour Ice Mountain d'une valeur de 50 €/ 2 entrées offert par Ice Mountain Comines-Warneton.
- 3 x 1 massage du dos « Orchidée Beauté » d'une valeur de valeur de 45€/massage offert par orchidée Beauté à Kain (Tournai).
- 1 coffret beauté small de l'Asinerie du Pays des Collines d'une valeur de 47,30 € offert par l'Asinerie du Pays des Collines.
- 1 panier-cadeau de l'Espace Gallo-romain d'Ath d'une valeur de 32 € offert par l'Espace gallo-romain d'Ath
- 1 bon-cadeau de la chocolaterie « C Comme... » d'une valeur de 25 € offert par la chocolaterie « C Comme... » à Dottignies (Lot réservé aux lecteurs de « L'Avenir-Le Courrier »)
- 1 panier de la Boutique de Terroirs d'une valeur de 25 € offert par la Boutique de Terroirs à Ellezelles.
- 10 x 1 livret souvenir + 10 x 2 entrées pour l'Hôpital Notre-Dame à la Rose d'une valeur de 23 €/ lot offert par l'Hôpital Notre-Dame à la Rose de Lessines.
- 5 x 1 bouclier et 1 épée en bois « Tournay » d'une valeur de 23€/set de bouclier et épée offert par les créateurs du jeu. (2 lots réservés aux lecteurs de « L'Avenir-Le Courrier »)
- 1 coffret de bières Pomfraiz de la Brasserie de Brunehaut d'une valeur de 20 € offert par le Brasserie de Brunehaut.
- 2 x 1 bon-repas « Au chaudron des Légendes » d'une valeur de 20 €/bon offert par la Brasserie des légendes a Ellezelles.
- 1 coffret de bière La Hamaide d'une valeur de 20 € offert par l'Ecomusée du Pays des Collines à Ellezelles.
- 5 x 1 livre « Petites fugues au Pays des Collines » + 2 entrées pour le parcours spectacle de la Maison du Pays des Collines d'une valeur de 18€/lot offert par la Maison du Parc Naturel du Pays des Collines à Ellezelles.

- 3 x 1 livre « Fées et Follets au Pays des Collines » + 2 entrées pour le parcours spectacle de la Maison du Pays des Collines d'une valeur de 18€/lot offert par la Maison du Parc Naturel du Pays des Collines à Ellezelles. (2 Lots réservés aux lecteurs de « L'Avenir-Le Courrier »).
- 5 x 1 ballotin « Délices et chocolats » d'une valeur de 16 €/ballotin offert par Délices et chocolats à Tournai.
- 10 x 1 livret souvenir de la Cathédrale de Tournai + 10 x 2 City Pass d'une valeur unitaire de 16€ /lot (livret + City Pass) offert par l'Office du Tourisme de Tournai.
- 5 x 1 coffret cadeau bière de la Brasserie de Cazeau d'une valeur de 12 € offert par la Brasserie de Cazeau.
- 1 visite pour 2 pers. de la Maison des plantes médicinales + l'elixir local d'une valeur de 11€ offert par la Maison des plantes médicinales.
- 30 x 1 guide Lonely Planet d'une valeur de 8,99€/ guide offert par la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde.
- 20 x 1 carte EST de la Wallonie picarde à vélo d'une valeur de 7€/carte offert par la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde. (10 cartes réservées aux lecteurs de « L'Avenir-Le Courrier »).

Les lots ne peuvent être échangés contre des bons à valoir ou services et ne sont pas échangeables en espèces.

Article 5 – Responsabilité

Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à La Maison du Tourisme de la Wallonie picarde et non à Facebook.

En participant, l'internaute reçoit la possibilité de marquer son accord pour recevoir à l'avenir de la part de La Maison du Tourisme de la Wallonie picarde des offres promotionnelles exclusives par mail.

Par sa participation à ce concours, le participant adhère à tous les points du règlement, ainsi qu'à toute décision prise par les organisateurs.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, pourra être sanctionnée par l'annulation de la participation.

La Maison du Tourisme de la Wallonie picarde se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigeaient ; sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

En ce qui concerne les questions et les réponses de ce concours, aucune contestation ne sera acceptée. A l'occasion de ce concours, aucune communication écrite ou téléphonique n'aura lieu, si ce n'est la communication vers les gagnants. Toute faute de frappe, d'impression ou de mise en page ou similaire ne pourra en rien constituer la base de dommages et intérêts ou de quelque obligation que ce soit à l'encontre des organisateurs. Toute hypothèse non prévue sera traitée par les organisateurs. Toute décision sera contraignante. Les participants autorisent par avance et sans contrepartie financière La Maison du Tourisme de la Wallonie picarde à publier leurs prénoms, noms et communes dans le cadre de l'annonce des gagnants au concours « Wapi Christmas ».